

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ARVE ET SALÈVE (CCA&S)
160 Grande Rue - 74930 REIGNIER-ÉSERY

DÉLIBÉRATION
du Conseil communautaire
Séance du mercredi 19 février 2025

DEL20250219_004

L'an deux mil vingt-cinq, le dix-neuf février, à 19 heures, le Conseil communautaire, s'est réuni en salle des mariages à NANGY, sur convocation adressée à tous ses membres, le 13 février précédent, par Monsieur Sébastien JAVOGUES, Président en exercice de la Communauté de Communes Arve & Salève (CCA&S)

Conseillers en exercice : 32

Présents à l'ouverture de séance : 19

ARBUSIGNY : Régine RÉMILLON, Esther VACHOUX ;

ARTHAZ-PONT-NOTRE-DAME : Frédéric CHABOD, Régine MAYORAZ ;

LA MURAZ : Gianni GUERINI, Nadine PÉRINET ;

MONNETIER-MORNEX : Ludovic WISZNIEWSKI ;

NANGY : Rodolphe ARNOULD, Laurent FAVRE, Nadège SAPORITO ;

PERS-JUSSY : Patrice DOMPMARTIN, Isabelle ROGUET ;

REIGNIER-ÉSERY : Denise GERELLI-FORT, Sébastien JAVOGUES, Virginie JACQUEMOUD, Lucas PUGIN, Isabelle SAGE ;

SCIENTRIER : Michel BRANTUS, Patricia DÉAGE ;

Pouvoirs : 2

Absents excusés avec procuration : André PUGIN a donné procuration à Isabelle SAGE ; Stéphanie LE MOAL a donné procuration à Lucas PUGIN

Absents excusés : Christophe AUGUSTIN, Laurent CHIORINO, Anne-Marie LALLIARD, Billy MARQUET,

Absents : Dominique BRAND, David DE VITO, Sophie BIOLLUZ, Didier EISACK, Séverine MILLOT-FEUGIER, Aline MIZZI, Valérie VACHOUX

Secrétaire de séance : Rodolphe ARNOULD

DEL20250219_004 - Débat d'Orientation Budgétaire (DOB)

Rapporteur : Monsieur le Président, Sébastien JAVOGUES

ANNEXE 3

VU la Loi "Administration Territoriale de la République" (ATR) du 6 Février 1992, imposant la tenue d'un Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) aux collectivités dans un délai de deux mois précédant l'examen du Budget Primitif (BP) ;

VU le CGCT et notamment ses articles L2312-1, L5211-36, article L3312-1 et D2312-3 ;

VU la Loi n° 2015-991 du 7 août 2015, portant Nouvelle Organisation de la République, dite Loi "NOTRe", et notamment son article 107 ;

VU le décret n°2016-841 du 24 Juin 2016 relatif au contenu, ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) ;

VU la Loi de Programmation des Finances Publiques (LPFP) du 22 janvier 2018 et notamment le II de son article 13 posant de nouvelles règles relatives au ROB ;

VU la délibération n°2021 10 111 du Conseil communautaire de la CCA&S, en date du 1^{er} décembre 2021 portant approbation de la Feuille de route du Projet de Territoire ;

VU la délibération DEL 2022 007 du Conseil communautaire de la CCA&S, en date du 02 février 2022, portant approbation du Pacte Financier et Fiscal ;

VU la Loi n° 2023-1195 du 18 décembre 2023, de Programmation des finances publiques pour les années 2023 à 2027 ;

Monsieur le Président rappelle que le Conseil communautaire doit débattre du rapport d'orientation budgétaire (ROB), dans un délai maximum de 2 mois avant le vote du Budget Primitif (BP), qu'il est prévu de présenter à l'occasion de la prochaine séance, programmée le 19 mars 2025.

Le ROB vient non seulement renforcer l'obligation d'information et de transparence auprès des élus, sur la situation financière de la Collectivité, mais doit aussi leur permettre d'éclairer leurs choix lors du vote des BP.

En effet, c'est l'article 107 de la Loi "NOTRe", qui a modifié la rédaction des articles L2314-1, L3312-1 et L5211-36 du CGCT, relatifs au Débat d'Orientation Budgétaire (DOB), imposant la présentation d'un ROB par l'exécutif de la Collectivité territoriale aux membres des conseils.

La tenue du DOB est obligatoire pour les Régions, les Départements et les Communes de 3 500 habitants et plus, ainsi que leurs Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) qui comprennent au moins une commune de 3 500 habitants et plus (article L5211-36 du CGCT), ce qui est le cas pour la CCA&S.

Ainsi, ce rapport qui concerne non seulement le budget principal, mais aussi le budget annexe "Zone d'Activité Économique" (ZAE), doit présenter les aspects financiers de la Collectivité, mais aussi ceux concernant ses Ressources Humaines (RH).

Le ROB, joint en annexe, comprend des informations sur l'analyse prospective, en fonctionnement et en investissement, ainsi que sur les principaux investissements projetés, et le niveau d'endettement.

Le ROB présente la situation financière de la CCA&S, dans l'environnement général des finances publiques, ainsi que les perspectives et les principales évolutions attendues.

Monsieur le Président indique que ce rapport d'orientations budgétaires correspond à une présentation des éléments budgétaires 2025 et à une prospective pour les années futures. Un débat s'ouvre alors à ce sujet. Madame la Vice-Présidente, Nadine PERINET, indique qu'au vu des dernières informations obtenues en mairie ce jour, concernant la DILICO, cela correspondrait à 1,6% du budget de fonctionnement.

Monsieur Le Président poursuit en précisant que la compétence mobilité ne pouvait plus être séparée entre deux structures à savoir le Pôle Métropolitain du Genevois français (Pmgf), qui portait jusqu'alors les « mobilités innovantes » et le Syndicat Mixte des 4 Communautés de Communes (sm4cc) Proximiti en charge du transport collectif et scolaire. L'AOM ne pouvant être portée que par une seule entité, toutes les missions sur le sujet sont ainsi regroupées au sein de Proximiti. Un travail technique pour comprendre les enjeux financiers et quels services en conséquence, est en cours. Il fera l'objet d'une présentation plus précise lors du prochain Conseil communautaire. La cotisation au Pmgf sera réduite cette année, et celle à Proximiti sera à confirmer.

Il insiste sur les orientations budgétaires en matière de transition écologique en évoquant les réflexions en cours sur le projet d'ombrière sur le parking de la gare, mais également sur les actions mobilité et particulièrement le déploiement du schéma cyclable.

Au sujet de ce dernier point, il propose un focus sur la passerelle sur l'Arve entre Monnetier-Mornex et Arthaz Pont notre Dame, dont il sera fait débat dans un point ultérieur de l'ordre du jour.

Concernant le Plan Local de l'Habitat, Monsieur le Président insiste sur la question de la sédentarisation des gens du voyage sur le territoire communautaire, en vue de répondre aux obligations réglementaires, et précise que l'enveloppe budgétaire a été ré-augmentée cette année.

Sur la partie relative au développement économique, il insiste sur les questions foncières qui en découlent et le nombre réduit de terrains disponibles à ce jour. Il évoque également le travail sur l'économie circulaire en entreprise avec « Entrée dans la boucle ».

En ce qui concerne la feuille de route Solidarités, un travail est en cours sur la maison des solidarités. Une démarche sur l'habitat intergénérationnel est également conduite.

L'intégralité de ces actions alimentent la communication générale de la collectivité.

Au niveau de la voirie, une nouvelle technique d'enrobé à chaud va être testée. Le montant de 200.000 euros non consommé de 2024 est reporté en 2025, ce qui portera l'enveloppe à 500 000 euros au BP 2025.

Au niveau de la politique déchets, la collectivité a la capacité de renouveler son parc de camions. Cependant, malgré la TEOM à 10%, il est à souligner l'importance de l'intégration financière de ce volet dans le budget général de la collectivité, pour maintenir un équilibre financier.

En termes de prospective, une augmentation régulière des montants d'investissement a été projetée, à concurrence de quasiment 14 millions d'euros d'investissements, que la collectivité serait à même de financer sans recourir à l'emprunt de 2026 à 2032. De surcroît, des dépenses de fonctionnement liées aux projets en cours ont été inscrites à concurrence de 150.000 à 200.000 euros annuels.

La capacité de désendettement étant faible, la collectivité a également la possibilité de recourir à l'emprunt pour financer de nouveaux projets.

L'objectif de début de mandat était de permettre à la CCA&S d'être en capacité de financer les projets déjà engagés, de nouveaux projets et de la laisser en bonne santé financière en fin de mandat. L'abandon ou la baisse des ambitions sur certains projets ont été opérés au fil des années, afin de laisser des opportunités d'actions pour le mandat à venir.

En parallèle, la collectivité s'est structurée techniquement et administrativement.

Monsieur le Vice-Président, Laurent FAVRE demande avec quel taux d'inflation a été réalisée la prospective. Monsieur le Président répond entre 1,5 et 1,7%.

Monsieur Rodolphe ARNOULD demande, si on enlevait l'emprunt contracté, à combien s'élèverait la capacité de désendettement de la CCA&S. Cette simulation n'a pas été faite, mais au vu de la capacité de désendettement avec l'emprunt, celle-ci serait assez faible.

Monsieur le Vice-Président, Ludovic WISZNIEWSKI demande quel montant a été levé par la Taxe sur le Foncier Bâti (TFB). La TFB a permis de lever 1 million et la TEOM 600.000 euros.

Monsieur Gianni GUERINI souhaite préciser que si la CCA&S prenait la compétence investissement sur la voirie, cela permettrait de réaliser des portions de voirie adaptées également aux vélos. Monsieur le Président rappelle que l'intercommunalité a aujourd'hui la compétence d'entretien de surface. Si cette compétence devait être modifiée, cela entraînerait une discussion en CLECT.

Monsieur le Vice-Président, Ludovic WISZNIEWSKI rappelle qu'historiquement la CCA&S est issue d'un syndicat de voirie, donc la question garde son importance. Monsieur le Président répond que si les élus souhaitent que la CCA&S s'intéresse davantage à ce volet, ce sera au détriment d'autres missions. Tout dépend des projets partagés que l'intercommunalité souhaite porter.

Monsieur Gianni GUERINI demande à combien est estimé l'Equivalent Temps Plein (ETP) sur le complexe sportif. Monsieur le Président indique environ 45.000 €. Madame la Vice-Présidente, Nadine PERINET demande si les montants seront partagés avec Reignier. Monsieur le Président indique que le projet est porté avec la commune de Reignier, la CCA&S et le comité départemental du tennis et que la réflexion sur les mutualisations des moyens est en cours.

Monsieur le Vice-Président, Laurent FAVRE demande qu'une vigilance par rapport aux frais de fonctionnement et aux accords politiques sur les projets portés par les structures syndicales soit apportée. Il relève l'importance de préserver les services aux citoyens. Monsieur le Président confirme et insiste notamment sur les accords financiers sur les questions de mobilité.

Madame la Vice-Présidente Nadine PERINET se dit inquiète par rapport à l'impact des choix nationaux sur les budgets locaux. Monsieur le Vice-Président Ludovic WISZNIEWSKI dit que les communes auront difficilement d'autres choix que d'impacter la fiscalité. Madame Virginie JACQUEMOUD pense qu'un second choix peut être de diminuer les services au lieu d'augmenter les impôts.

Monsieur le Président rappelle qu'à l'occasion de la révision du schéma départemental des gens du voyage, il faut également se tenir prêts à de nouvelles obligations. Il reparle également du syndicat mixte du Salève, auquel une cotisation de près de 95 000 euros est versée.

En terme administratif, Monsieur le Président indique la mise en place du Compte Financier Unique qui fusionne en un seul document le compte administratif et le compte de gestion.

Au vu de l'ensemble des informations présentées, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- **PREND ACTE** de la tenue du DOB 2025 au vu du ROB présenté et ci-annexé, préalablement aux votes des BP du budget principal et du budget annexe "ZAE" à intervenir pour l'exercice 2025.

Le Secrétaire de séance
Rodolphe ARNOULD

Pour ampliation conforme
Le Président de Arve et Salève
Communauté de Communes
Sébastien JAVOGUES

Certifié exécutoire
Transmis en Préfecture, le 27/02/2025
Publié, le 27/02/202